

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 12 AVRIL 2016 À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 14 membres sur 97

Mot de bienvenue :

Monsieur Michel MARTI, président, ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon et le concierge de l'école pour la mise à disposition de l'aula de l'école primaire. Il constate avec plaisir la présence de 3 jeunes garçons dans l'assemblée et les invite à rejoindre l'association.

Adoption du PV de l'assemblée générale 2015 :

Ajouter M. Denis Soulier dans la liste des membres du comité
Le PV du 14 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Rapport du président :

Contrairement à ce que nous pourrions penser, l'année 2015 a été pour notre association riche en événements. Indépendamment des affaires courantes, des séances de comité, des rencontres avec nos partenaires, les objets suivants ont principalement été au cœur de notre action :

A) Demande de sauvegarde du vallon de l'Aire et de ses environs.

Suite à la pétition lancée auprès des communes concernées et soutenues par les quatre associations suivantes :

- Association pour la Sauvegarde de Confignon (ASC)
- Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA)
- Association Région Plaine de l'Aire Cherpines-Charrotons (ARPACC)
- Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA)

et après audition des associations, le Conseil municipal de Confignon a voté favorablement une motion demandant d'engager les démarches en vue de la réalisation d'un plan de site en collaboration avec les communes également concernées.

En date du 10 mars 2015, le conseil municipal de la ville d'Onex a voté à l'unanimité des conseillers présents la motion M291 « Pour une protection accrue du vallon de l'Aire. Les motifs retenus et approuvés sont les suivants :

1. Le principe de protection accrue du Vallon de l'Aire et de ses environs par un plan de site.
2. Le Conseil estime que l'élaboration de ce plan de site constitue l'étape finale de la renaturation de l'Aire, par conséquent les coûts y relatifs doivent être assurés dans le cadre des lois d'investissement pour la renaturation de l'Aire et/ ou du Fonds cantonal pour la renaturation.
3. Le Conseil municipal charge le Conseil administratif, en collaboration avec les communes concernées, de demander au Conseil d'Etat de lancer la réalisation d'un plan de site sur le vallon de l'Aire et de ses environs.

Les communes de Confignon et d'Onex ont engagé une collaboration dans ce projet en associant également les communes de Bernex et de Perly-Certoux afin qu'elles appuient cette démarche.

Bien qu'elle ne soit pas touchée directement, la commune de Plan-les-Ouates a manifesté son soutien moral en vue de la réalisation de ce plan de site. Ce dossier est maintenant entre les mains du Conseil d'Etat. Celui-ci doit ensuite être mis à l'enquête publique (prévue en principe en 2017) pour être adopté par le Conseil d'Etat si tout va bien dans le courant de 2017.

B) Densification supplémentaire des Cherpines.

Par le truchement des autorités communales et de la presse locale nous avons appris la volonté du Conseil d'Etat de remettre en cause le plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines élaboré entre l'Etat, les communes concernées et à travers elles les associations et les habitants.

Les associations concernées, soit :

Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents - APAA
Association Plaine de L'Aire Cherpines Charrotons – APACC
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs – ASC
Association « Bien-Vivre aux Cherpines »
Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire - ANPVA

ont adressé en date du 25 décembre 2015 un courrier à Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'Aménagement, Logement et Energie, faisant part de leur indignation.

A l'invitation de Monsieur Antonio Hodgers une séance réunissant les autorités communales de Confignon et Plan-les-Ouates ainsi que les associations concernées a eu lieu le 3 mars 2016.

A la lecture du procès-verbal de cette séance nous relevons :

« En 2013, le Plan Directeur 2030 a été validé par le Conseil d'Etat genevois. Le Conseil Fédéral a pour sa part validé les principales orientations jusqu'en 2023. En effet, des réserves ont été émises quant à la volonté du canton de Genève de préserver des terres agricoles. D'ici là, le canton de Genève devra apporter la preuve que les surfaces disponibles pour l'urbanisation soient bien utilisées avant de sacrifier des déclassements supplémentaires de la zone agricole.

Une motion déposée par plusieurs députés de notre Grand Conseil a concrétisé les intentions du Conseil fédéral (motion 2281) en faveur de la réalisation de l'ensemble du plan directeur 2030 en vue de densifier les grands projets.

Lors de cette rencontre chaque partie a pu émettre ses remarques, réflexions et souhaits.

Après avoir entendu les associations qui demandent notamment que les gabarits des immeubles soient le plus bas possible, Monsieur Antonio Hodgers entend le message et demandera aux urbanistes de travailler en conséquence. Etant donné que le PDQ ne sera pas modifié, les îlots d'immeubles déjà planifiés ne pourront que prendre de la hauteur !

Cela représente un défi important à tenir pour le Conseiller d'Etat.

Tenant compte de ces nouvelles contraintes, Monsieur Antonio Hodgers et les autorités communales concernées se donnent jusqu'à fin juin pour présenter un projet qu'ils rendront public en septembre 2016. Les associations concernées seront intégrées dans le processus de concertation.

Affaire à suivre !

C) Zone réservée.

En juin 2015 est entrée en vigueur une modification du règlement d'application de la loi d'application fédérale sur l'aménagement du territoire qui permet au Conseil d'Etat genevois d'instituer des zones réservées. Une carte indiquant ces zones a été jointe à la modification réglementaire. Une importante partie des parcelles propriété des membres de notre association se trouve dans cette zone.

L'effet principal de la zone réservée est de permettre à l'autorité compétente de ne pas délivrer une autorisation de construire quand bien même celle-ci remplit les conditions de sa délivrance.

Le délai de blocage peut ainsi s'étendre à 5 ans au maximum. Même s'il y a des exceptions strictes pour des rénovations ou agrandissements modérés, il s'agit d'une atteinte très importante à la propriété. La mesure conservatoire qu'est la zone réservée serait motivée par une volonté de l'Etat de procéder à des changements de zones, afin de densifier des périmètres sis en zone villa et identifiés par le Plan directeur cantonal (PDC) tel qu'approuvé par les autorités fédérales (voir également sous point « B » du présent rapport).

Selon certaines informations émanant des milieux immobiliers, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie s'apprête à initier la procédure relative aux zones réservées. Celle-ci comprend l'ouverture d'une enquête publique au terme de laquelle il est possible de faire valoir des observations. On pourra, le cas échéant, s'opposer à l'application de cette mesure après sa publication officielle. A ce stade, l'ensemble des procédures est de la compétence du Conseil d'Etat. La remise en cause de cette décision pourrait par opposition être portée devant la Chambre administrative de la Cour de Justice !

Il nous semble que l'usage de l'institution d'une zone réservée portant sur un grand nombre de parcelles dans le seul but de se donner le temps de préparer des procédures en modification de zones, porte une atteinte disproportionnée aux intérêts d'une grande partie de nos membres.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet. Cependant cette problématique étant d'une grande complexité, nous vous encourageons également à contacter votre association de propriétaires (Pic-Vert –Chambre genevoise immobilière....)

D) Circulation région Val d'Aire.

Chemin Sur-le-Beau et environs :

Suite à nos demandes réitérées, les communes de Confignon et d'Onex ont déposé, en date du 7 août 2015, auprès de la direction générale des transports une demande officielle conjointe de mise en « Zone 30 » du chemin Sur le Beau, au sens de l'article 22a de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR 741.21).

En effet, le chemin Sur-le-Beau est classé en réseau communal secondaire et hiérarchisé en tant que réseau de quartier. Or, aujourd'hui, sur une grande partie de cet axe, la limitation maximale autorisée est fixée à 50km/h. A ce jour, bien que classé « bordiers autorisés », il est relevé une double problématique. Premièrement, l'utilisation de ce chemin, proche des deux axes principaux que sont la route de Chancy et la route du Grand-Lancy, comme itinéraire d'évitement et de transit.

Deuxièmement, la vitesse maximale actuellement autorisée ainsi que le trafic de transit observé qui représentent une menace pour la sécurité des riverains, notamment les bénéficiaires des prestations de l'Association Cerebral justement sise sur ce chemin.

En ce sens, la mise en « Zone 30 » sur l'entier de cet axe se justifie à nos yeux afin de garantir à la fois la sécurité et la qualité de vie aux habitants et usagers de ce périmètre. De plus, cette vitesse semble plus adaptée et cohérente par rapport au statut du chemin Sur-le-Beau .Il est également utile de rappeler que les chemins David Brolliet et de la Blanchette, tous deux connectés au chemin Sur le Beau via la route du Grand-Lancy et affichant la même hiérarchisation routière, bénéficient quant à eux d'une limitation de vitesse maximale à 30km/h. La mise en « Zone 30 » du chemin Sur-le-Beau contribuera à l'harmonisation de ce périmètre.

Selon la DGT ces démarches administratives devraient prendre de nombreux mois, voire plus d'une année. La patience est la mère des vertus ! Demeurera ensuite l'application concrète : le respect de ces mesures de circulation routière !

Autoroute :

Les travaux de mise en conformité et de la sécurisation des tunnels de Confignon et de Vernier débuteront dans le courant du printemps 2016 pour se terminer vraisemblablement en mars 2017 Ils se dérouleront de nuit toute la semaine (20h30/4h30).

Le terrain d'entreposage déjà en activité retrouvera à la fin des travaux sa destination agricole.

E) Concours de photo 2016.

Lors de sa séance du 23 juin 2015 le comité a décidé la mise sur pied d'un concours photo.

Son but est de faire mieux connaître à la population genevoise ce merveilleux vallon.

Appareil photographique au poing, pour y saisir au gré des saisons, sa faune, sa flore, ses paysages et bien d'autres thèmes en relation avec ce petit coin de paradis du territoire genevois.

Le concours s'adresse à trois catégories de personnes, soit :

Catégorie A : enfants jusqu'à 12 ans révolus

Catégorie B : jeunes de 13 ans à 17 ans révolus

Catégorie C : adultes.

Sont exclus les photographes professionnels ainsi que les membres du comité d'organisation.

Le thème : « Le vallon de l'Aire »

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement du concours figurent sur le site de notre association <http://www.anpva.org/photo>. Le délai de participation est fixé au 26 août 2016.

Les photographies seront jugées par un jury ad hoc et seront soumises de manière anonyme au vote.

Ce concours rencontre un large soutien des communes de Bernex, Confignon, Onex, Perly, Plan-les-Ouates ainsi que des médias locaux.

A l'issue du concours une exposition des œuvres tournera dans les diverses communes environnantes. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Comme vous pourrez le constater notre Association demeure active dans de nombreux domaines conformément aux buts de nos statuts. Qu'il me soit ici permis de remercier tout particulièrement mes collègues du comité pour leur investissement, la commune de Confignon pour la mise à disposition d'une salle pour tenir notre Assemblée générale. L'ensemble des communes environnantes du val de l'Aire et vous tous, membres fidèles de notre association, qui nous assurez de votre présence et de votre soutien.

Rapport du trésorier :

Le trésorier de notre association, Monsieur Jean-Paul Ziegenhagen présente les comptes de l'exercice 2015 (document en annexe).

Les charges (frais d'envois postaux, fournitures de bureau, frais AG, frais sur CCP ainsi qu'à ceux liés à notre site Internet) se sont montés à CHF 735.25.

Les recettes générées par les cotisations des membres se sont montées à CHF 1'490.10 et des intérêts de CCP de CHF 0.45, soit des revenus totaux de CHF 1'490.55

La fortune de l'association au 31.12.2015 s'élève à CHF 5'013.75.

Effectif actuel est passé de 95 à 97 membres en 2015.

Rapport des vérificateurs :

M. Philippe Hayoz, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, M. Thierry de Haan et lui-même (document en annexe).

Après avoir remercié le trésorier pour l'exactitude de son travail, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui sont proposés et d'en donner décharge au comité pour la gestion de l'exercice 2015.

Approbaton des rapports présentés :

Les rapports présentés sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :

Du fait de la situation financière de l'association M. Jean-Paul Ziegenhagen propose de maintenir le montant actuel des cotisations, à savoir :

Membre individuel CHF 20.00,
2ème membre famille CHF 10.00
gratuité à partir de la 3ème personne.

Élection des membres du comité :

En préambule à l'élection, M. Michel Marti, président, informe l'assemblée que M. Dominique Vuagnat souhaite se joindre au comité.

Après l'élection des membres par acclamation, la répartition des tâches au sein du comité est la suivante :

Dominique Vuagnat, président
Michel MARTI, vice-président
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Jacques TISSOT, secrétaire
Karine VUAGNAT, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Didier STADELMANN, membre
Denis Soulier, membre

Désignation des vérificateurs des comptes :

Monsieur Thierry DE HAAN et Monsieur HAYOZ restent en place

Divers :

Michel Marti nous informe des dates de manifestations qui permettent de partager un instant de convivialité :

- La Fête du Feuillu : Dimanche 1^{er} mai 2016 – RDV 11h15 Place des deux Eglises avec cortège fleuri en fanfare – dès 12h30 petite restauration au parc de la mairie d'Onex
- La Fête des voisins : Vendredi 27 mai – Association Cerebral – Chemin Sur-le-Beau dès 18h45

Dominique Vuagnat prend la parole et remet un panier garni de produits du terroir du Val d'Aire à Michel Marti en le remerciant chaleureusement de son activité à la présidence de notre association.

Michel Marti clôt l'assemblée à 21h00 en remerciant tous les membres présents et en les conviant à l'apéritif prévu après l'assemblée générale.

Fait à Onex, le 19.04.2016

Jacques Tissot, secrétaire